

**Tous ces déchets  
sont toxiques !  
Ne les jetez pas  
n'importe où !**

→ **Déversés dans le tout-à-l'égout**, ils peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration et polluer les rivières.

→ **Jetés avec les ordures ménagères**, ils font courir un risque aux équipements de collecte et augmentent les taux de polluants des unités de traitement.

→ **Mis dans le bac de collecte sélective**, ils polluent tous les autres emballages triés qui ne peuvent plus être recyclés.

→ **Abandonnés n'importe où**, ils polluent l'environnement (air, sols, eau, ...)

**Ayez le réflexe Planète® !**

⇨ Voir modalités à l'intérieur de ce guide



VEOLIA

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

**Service PLANÈTE®**

Collecte et valorisation  
des déchets dangereux  
diffus des ménages



**le Pays Créçois**

Communauté de Communes



VEOLIA

**PLANÈTE®**

Collecte et  
valorisation des  
déchetts dangereux  
diffus des ménages

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

### Lieux des prestations :

- Commune d'Esbly : parvis de la Mairie, 7 rue Victor Hugo
- Commune de Couilly-Pont-aux-Dames : parking de la salle polyvalente Robert Vallin

### Fréquence des prestations :

La prestation est réalisée chaque 3<sup>ème</sup> samedi du mois sauf en août, de 9h30 à 12h00 :

- à Couilly-Pont-aux-Dames les mois pairs
- à Esbly les mois impairs

### Calendrier prévisionnel 2019 :

- Samedi 19 janvier : Esbly
- Samedi 16 février : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 16 mars : Esbly
- Samedi 20 avril : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 18 mai : Esbly
- Samedi 15 juin : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 20 juillet : Esbly
- Samedi 21 septembre : Esbly
- Samedi 19 octobre : Couilly-Pont-aux-Dames
- Samedi 16 novembre : Esbly
- Samedi 21 décembre : Couilly-Pont-aux-Dames

## Les principaux déchets dangereux diffus des ménages :

- **Aérosols** (insecticide, dégrissant, peinture, ...)
- **Acides** (détartrant, décapant, acide chlorhydrique, sulfurique, ...)
- **Bases** (soude, ammoniac, détergent, eau de javel, ...)
- **Déchets de soins non infectieux** (radiographies, thermomètre au mercure, médicaments, ...)
- **Huiles et graisses** (huile de friture, huile minérale, lubrifiant, ...)
- **Produits phytosanitaires** (pesticides, fongicides, herbicides, insecticides, engrais, ...)
- **Produits pâteux** (peinture, colle, vernis, cire, ...)
- **Solvants** (diluant, détachant, dissolvant, ...)
- **Ampoules et lampes** (basse consommation, halogène, tube néon ou fluorescent, ...)
- **Piles et batteries** d'appareils électroniques
- **Batteries de voiture** et pneumatiques

## Comment identifier les déchets dangereux diffus des ménages ?

Ils portent obligatoirement, sur l'étiquette, l'un des logos ci-dessous :

- **Anciens pictogrammes :**



- **Nouveaux pictogrammes (depuis 2008) :**



## Apportez-les au camion Planète® ...



## Conditions d'accès au camion Planète®

L'accès à ce service est **gratuit** et **réservé aux particuliers** qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes (voir calendrier des jours, lieux et horaires).

À votre arrivée, merci de vous présenter à l'agent d'accueil qui se tient à votre disposition pour récupérer vos déchets et de lui présenter un justificatif de domicile. Les dépôts sont limités à **50 litres** par foyer et par semaine.

## Déchets refusés par le camion Planète®

Certains déchets, pourtant classifiés comme dangereux, ne pourront pas être acceptés par le camion Planète® pour des raisons réglementaires :

- Les déchets de soins à risque infectieux, et notamment **les seringues** (enseignez-vous sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) pour connaître les modalités et points de collecte agréés).
- **Les déchets électriques et électroniques**
- **L'amiante (fibro-amiante)**
- **Les produits explosifs ou pyrotechniques**



... ils seront ensuite traités dans nos unités spécialisées conformément à la réglementation en vigueur